

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DE LENS

CANTON
DE HARNES

COMMUNE
DE ROUVROY

SEANCE DU
14/12/2022

Objet :
**admissions en
non-valeur et
créances éteintes**

L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, à la suite de la convocation en date du 9 décembre 2022, dont un exemplaire a été affiché devant la Mairie ainsi que sur le site Internet de la Ville

ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, DENDIEVEL Marjorie, PASQUALINO François, GRANDSART Frédéric, GLORIAN Grégory, MAHIEUX Gilbert, ANDRIES Jean-Claude, GORAJSKI Nathalie, ORMAN Isabelle, COQUELLE Murielle, DERVILLERS Sébastien, DERANCOURT Guillaume, DUFOUR Magalie, HAJA Manuel, ZYMNAY Alice, KARASIEWICZ Lucie, VANHOUTTE Audrey, DUBOIS Géraldine, HAGNERE Patricia, COQUELLE Doriane.

ETAIENT EXCUSES :

BONNET Didier, HAINE-LEROY Nicole, MUCCI Marie-Hélène, BEKKOUCHE Fatna, GALAND Nicolas, BRIKI Miloud, GALAS Laurent, DELAFORGE Daniel, BIRMANN David.

POUVOIRS :

Mme HAINE-LEROY à M. PASQUALINO
M. GALAND à M. DERVILLERS
Mme MUCCI à Mme COQUELLE Murielle
M. GALAS à M. ANDRIES
M. BRIKI à M. HAJA
M. BONNET à Mme CUVILLIER
Mme BEKKOUCHE à M. MAHIEUX

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Quorum : 15

Madame Marjorie DENDIEVEL est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Présents : 20
Exprimés : 27
Pour : 27
Abstentions : 0
Contre : 0

Le Comptable du Trésor du Service de Gestion Comptable d'Hénin-Beaumont demande au Conseil Municipal de bien vouloir admettre en créance éteinte les titres frappés d'une décision d'effacement de la dette, prononcée par un tribunal, pour un montant total de 1 754,66 € :

Exercice	Titre	Service	Montant	Motif d'admission en non-valeur
2021	332	DVD non restitué	40,25 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	350	Cession du bien	33,89 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	351	Cession du bien	39,52 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	677	Concession	1 503,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	678	Concession	138,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
			1 754,66 €	

Par ailleurs, le Comptable du Trésor du Service de Gestion Comptable d'Hénin-Beaumont demande également au Conseil Municipal, après avoir mené des poursuites infructueuses envers les redevables, de bien vouloir admettre en non-valeur les titres suivants, représentant un montant total de 249,42 € :

Exercice	Titre	Service	Montant	Motif d'admission en non-valeur
2018	738	Ouvrages non restitués	149,36 €	Poursuite sans effet / PV de carence
2019	963	PériCVL	5,40 €	Combinaison infructueuse d'actes / RAR inférieur seuil poursuite
2019	1028	PériCVL	3,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1032	PériCVL	1,80 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1044	PériCVL	2,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1061	PériCVL	2,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1063	PériCVL	2,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1073	PériCVL	0,90 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1083	PériCVL	0,90 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1197	PériCVL	27,90 €	Combinaison infructueuse d'actes / RAR inférieur seuil poursuite
2019	1223	Périscolaire	6,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1224	Périscolaire	1,80 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1226	Périscolaire	0,90 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1227	Périscolaire	2,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1233	PériCVL	3,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1233	Périscolaire	2,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1236	Périscolaire	4,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1237	Périscolaire	4,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1238	Périscolaire	1,80 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1238	Périscolaire	0,90 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1240	Périscolaire	3,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1241	Périscolaire	4,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1242	Périscolaire	4,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	1245	Périscolaire	0,90 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	265	Ecart sur titre	0,02 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	347	Cession du bien	15,84 €	Combinaison infructueuse d'actes / RAR inférieur seuil poursuite
			249,42 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Monsieur Sébastien Dervillers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

se prononce favorablement sur ces admissions en non-valeur et l'extinction des créances pour les mandats indiqués ci-dessus.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 20/12/2022

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Signature of Marjorie Dendievel, accompanied by the official seal of the Municipality of Rouvroy (62320).

Marjorie DENDIEVEL



Signature of Valérie Cuvillier, accompanied by the official seal of the Municipality of Rouvroy (62320).

Valérie CUVILLIER